

1. *Débitrice:* **FONDERIE DE MOUDON GISLING SA**,
place de la Gare, 1510 **Moudon**
2. *Remarques:* Par décision du 17 mai 2005, communiquée
le même jour, le Président du tribunal d'arrondissement de
La Broye et du Nord vaudois accorde à la FONDERIE DE
MOUDON GISLING SA un sursis concordataire d'une durée
de six mois, soit jusqu'au 17 novembre 2005, confirme l'ef-
fet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre
la requérante, et désigne en qualité de commissaire Bruno
Vocat, p.a. BFB Fidam société fiduciaire, avenue Jomini 8,
1002 Lausanne.

Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

(02850650)